

VILLE DE FONBEAUZARD



Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs DICRIM

-Article L.125-2 du code de l'environnement et Décret de 11 octobre 1990.

LES RISQUES MAJEURS A FONBEAUZARD PREVENIR POUR MIEUX REAGIR

DOCUMENT A CONSERVER

SOMMAIRE

1. Le mot du Maire.
2. Risque inondation.
 - 2.1. Situation et cartographie.
 - 2.2. Mesures prises dans la commune.
 - 2.3. Consignes de sécurité.
3. Risque transport routier.
 - 3.1. Situation et cartographie.
 - 3.2. Mesures prises dans la commune.
 - 3.3. Consignes de sécurité.
4. Risque tempête.
 - 4.1. Situation et cartographie.
 - 4.2. Mesures prises dans la commune.
 - 4.3. Consignes de sécurité.
5. Risque technologique majeur.
 - 5.1. Plan de distribution de cachets d'iode stable.



1. LE MOT DU MAIRE.

Chères Bauzifontines, chers Bauzifontins.

Voici un document très important que je vous demanderai, dans votre intérêt, de bien vouloir conserver précieusement. Il s'agit du document d'information communal, sur les risques majeurs, réalisé conformément à l'article L.125-2 du code de l'environnement.

Il ne s'agit, bien évidemment, ni de créer une psychose ni d'effrayer les populations, bien au contraire. Ce document prouve que nous faisons face à nos responsabilités en ayant engagé une réflexion sur les risques que pourrait encourir le territoire de Fonbeuzard et par conséquent ses habitants.

Nous avons essayé de prévoir les risques et d'élaborer un document qui vous renseignera le plus simplement possible et vous aidera à faire face aux dangers qui pourraient en découler.

Bien sûr, le risque zéro n'existe pas, mais au-delà de cela nous devons faire au mieux pour appréhender les choses et c'est pour cela que notre commune remplit son devoir d'information envers les Bauzifontines et les Bauzifontins.

Prenez le temps de lire ce livret. Il a été réalisé spécialement pour vous, pour votre famille et vos proches, afin de vous informer sur la façon de procéder devant tel ou tel problème.

Il va de soit que les membres du conseil municipal et moi-même nous nous tenons à votre disposition pour toute question de votre part.

Le Maire
Robert GRIMAUD



2- RISQUE INONDATION



2.1 SITUATION ET CARTOGRAPHIE

Une inondation plus ou moins rapide de la partie inondable de la commune.

La commune de FONBEAUZARD est concernée par 2 types d'inondations :

- Débordement de l'Hers et du ruisseau de décharge de Carles :
 - Voir la carte ci-dessous.
- Rupture du barrage sur la Ganguise :
 - Nous avons un délai de 6h00 avant l'arrivée de l'onde de submersion, ce qui nous laisse largement le temps d'évacuer les zones concernées

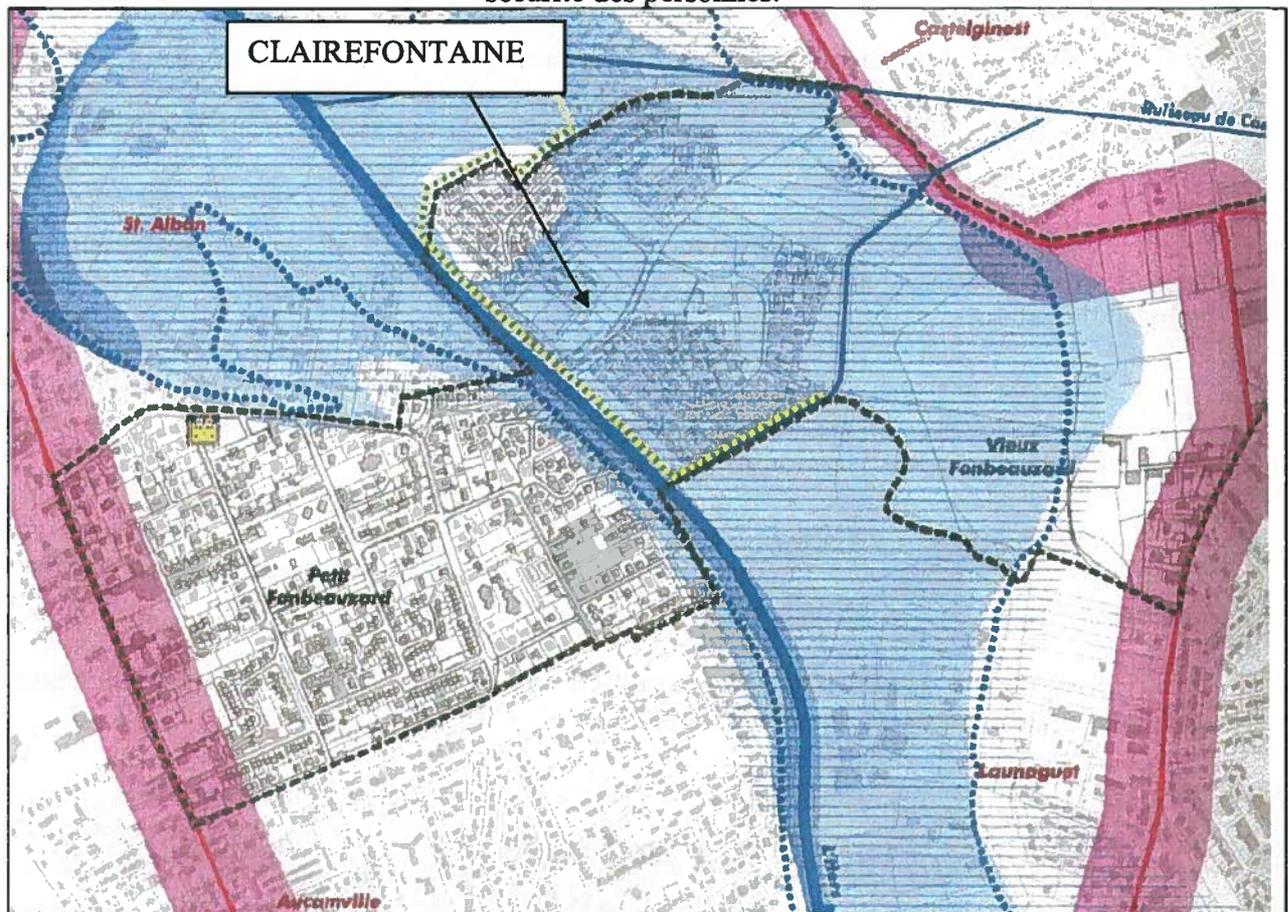
Il existe 4 niveaux de vigilance

Vert : Pas de vigilance particulière.

Jaune : Risque de crue ou de montée des eaux.

Orange : Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact sur la sécurité des biens et des personnes.

Rouge : Risque de crue majeure, menace directe sur la sécurité des personnes.



La zone hachurée en bleu correspond à la zone inondable.

2.2 MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- Prolongement de la rue Mermoz en mode doux permettant l'évacuation des habitants de la zone inondable.
 - Création de bassins de rétention.
- Calibrage et renforcement des berges de l'Hers.



2-3 CONSIGNES DE SECURITE



- 1) Ecoutez la radio « France Info » 105,5.
« Sud radio » 101.2Mhz...
- 2) Respectez les consignes.



**Fermez portes, fenêtres,
sopiraux, aérations**



**Montez à pied dans les étages
Ne prenez pas l'ascenseur
pour éviter de rester bloqué**



Rassemblez l'indispensable



**N'allez pas chercher
vos enfants à l'école
pour ne pas les exposer,
leurs enseignants
s'occupent de leur sécurité**



Coupez l'électricité, le gaz



**Ne téléphonez pas,
libérez les lignes
pour les secours**

**N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées,
vous iriez au-devant du danger.**

APRES L'INONDATION

- 1) Aérez les pièces.
- 2) Désinfectez à l'eau de javel.
- 3) Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est sèche.
- 4) Chauffez dès que possible.

INFORMATION DEPARTEMENTALE

Information Internet : << <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>>>
<< <http://www.hpgaronne.ecologie.gouv.fr>>>
<< <http://www.meteofrance.fr>>>

Répondeur vocal mis en place par la DIREN (Direction Régionale de l'ENvironnement) 0820100110

Avant tout projet de construction ou d'acquisition renseignez-vous :
Consultez le Plan Local d'Urbanisme à la mairie tel : 05 6 1 70 23 38



3- RISQUE TRANSPORT ROUTIER

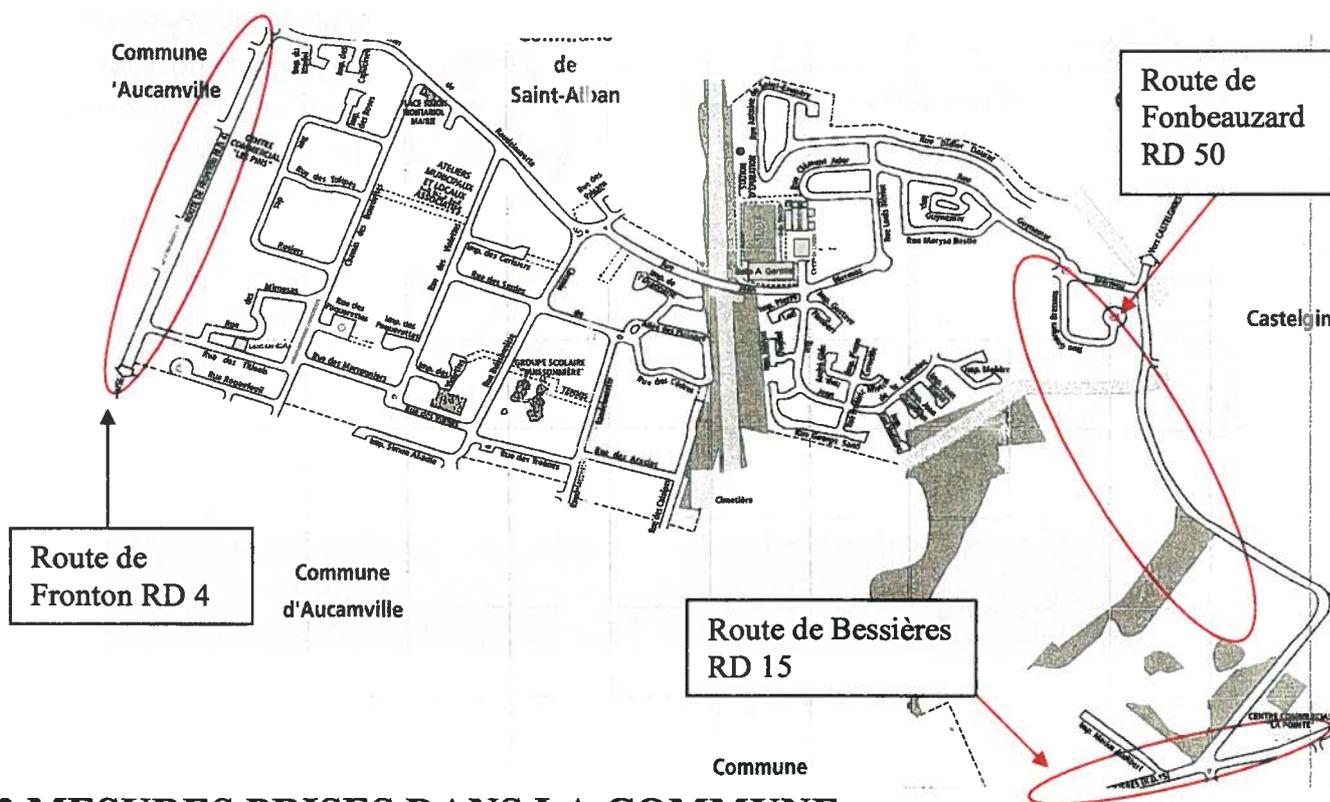


3.1 SITUATION ET CARTOGRAPHIE

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être **inflammables, toxiques, comburants ou explosifs**.

Fonbeauzard est concerné par un trafic de matières dangereuses qui s'effectue par voie routière et canalisation de distribution.

Ce trafic concerne principalement les trois voies routières qui traversent notre commune à savoir la route de Fronton et la route de Bessières et la route de Fonbeauzard.



3.2 MESURES PRISES DANS LA COMMUNE.

- Elaboration en cours du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population.
- Elaboration en cours d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) au niveau de chaque établissement scolaire.



◀ Code danger

◀ Code matière transportée

CODE DANGER

- 1 : Matières explosives.
- 2 : Gaz inflammables (butane ...)
- 3 : Liquides inflammables (essence ...)
- 4 : Solides inflammables (charbon ...)
- 5 : Comburants, peroxydes (engrais ...)
- 6 : Matières toxiques (chloroforme ...)
- 7 : Matières radioactives (uranium ...)
- 8 : Matières corrosives (acides ...)
- 9 : Dangers divers (piles ...)

La répétition du chiffre sur le code danger indique une intensification du risque. Exemple : 33 Liquide très inflammable.



3-3 CONSIGNES DE SECURITE



- Abritez-vous.
- Ecoutez la radio « France info » 105.5 Mhz, « Sud radio » 101.2Mhz...
- Respectez les consignes.

000000

ALERTE

L'ALERTE SERA DONNEE PAR HAUT PARLEUR OU PAR LES SERVICES DE SECOURS :

Si vous êtes témoin d'un accident de transport de matières dangereuses :
Mettez vous à l'abri et alertez immédiatement les sapeurs pompiers (fixe : 18 ou portable : 112).
En précisant les lieux et si possible le code danger (voir page ci-contre). Attendez que l'interlocuteur vous dise de raccrocher le téléphone.



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations



Ne fumez pas, ni flamme, ni étincelle



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

FIN D'ALERTE

Elle sera donnée par les autorités ou la radio :

- Respectez les consignes données par les secours.
- Aérez le local.



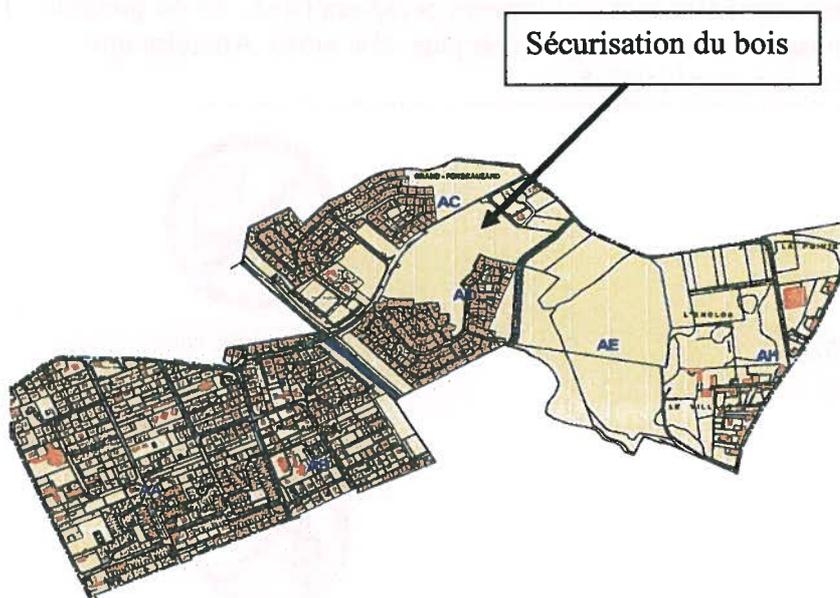
4- RISQUE TEMPETE



4.1 SITUATION ET CARTOGRAPHIE

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (ou dépression) où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...), à l'origine de vents violents accompagnés le plus souvent de précipitations intenses (pluie, grêle, ...).

On parle de tempête à terre pour des vents moyens supérieurs à 90 km/heure.



4.2 MESURES PRISES DANS LA COMMUNE.

Sécurisation du bois par l'arrachage des peupliers anciens qui menaçaient de tomber.

Découpe de branches dangereuses.

Achat de matériel (tronçonneuse..) afin de pouvoir intervenir après la tempête.

CONSULTEZ LES PREVISIONS METEO AUPRES DE :

Météo France tel : 08 99 70 01 02

Internet : www.meteofrance.fr

4-2 CONSIGNES DE SECURITE

- Abritez-vous.
- Ecoutez la radio « France info » 105.5 Mhz., « Sud radio » 101.2 Mhz.
- Respectez les consignes.
- Ne montez pas sur un toit.
- N'allez pas en forêt ou à proximité d'arbres.

CODE DE VIGILANCE DES CARTES METEO

Niveau 1 : Risque faible.	PAS DE VIGILANCE particulière.
	
Niveau 2 : Risque moyen	ETRE ATTENTIF à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique. Des phénomènes habituels mais occasionnellement dangereux sont prévus. Se tenir au courant de l'évolution météo.
	
Niveau 3 : Risque fort	ETRE TRES VIGILANT Phénomènes météos dangereux prévus. Se tenir informé de l'évolution météo et suivre les consignes.
	
Niveau 4 : Risques très fort	VIGILANCE ABSOLUE Phénomènes météos dangereux d'intensité exceptionnelle. Se tenir régulièrement informé de l'évolution météo et se conformer aux consignes.
	

AVANT

- Rentrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Mettez à l'abri les bêtes et le matériel.



Gagnez un abri en dur



Fermez portes et fenêtres

PENDANT



Ecoutez la radio et les bulletins météo
Respectez les consignes des autorités



Déplacez vous le moins possible

APRES



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre
Faites attention aux objets prêts à tomber (cheminées, antennes, planches, arbres, tôles, ...)

5- RISQUE TECHNOLOGIQUE MAJEUR

PLAN DE DISTRIBUTION DE CACHETS D'IODE STABLE

Suivant les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé et de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique.

En cas d'accident nucléaire, le gouvernement a souhaité la mise en place d'un dispositif de distribution d'iode stable au niveau local, ceci afin de saturer la glande thyroïde. En effet l'iode stable est un médicament qui empêche la fixation d'iode radioactif. Suite à l'accident de Tchernobyl le 26 avril 1986, rappelons qu'environ 2000 cancers de la thyroïde, dus à la fixation d'iode radioactif sur cette glande, ont été identifiés chez les enfants de moins de 18 ans, les premiers cas étant survenus 4 ans après cet accident.

Il existe deux groupes de départements :

➤ Groupe I : proximité d'une installation. **La Haute-Garonne en fait partie à cause de la proximité de la centrale nucléaire de Golfech.**

➤ Groupe II : Départements éloignés d'une installation.

L'objectif est de pouvoir, en cas d'accident, distribuer des cachets d'iode le plus rapidement possible à la population et en priorité aux populations les plus vulnérables, c'est-à-dire les jeunes de moins de 25 ans et les femmes enceintes. **Dans ce cas, le fait de se déplacer à la mairie n'est pas en contradiction avec les mesures de confinement.**

Le stockage ainsi que le lieu de distribution pour Fonbeauzard est situé à la mairie.

La répartition des cachets par commune s'est faite sur la base du dernier recensement de 1999 avec un supplément pour couvrir l'évolution démographique.

Posologie : de 0 à 3 ans ¼ de comprimé.
De 3 à 12 ans ½ comprimé.
De 12 à 60 ans 1 comprimé.

Au-delà de 60 ans la prise d'iode est inutile.

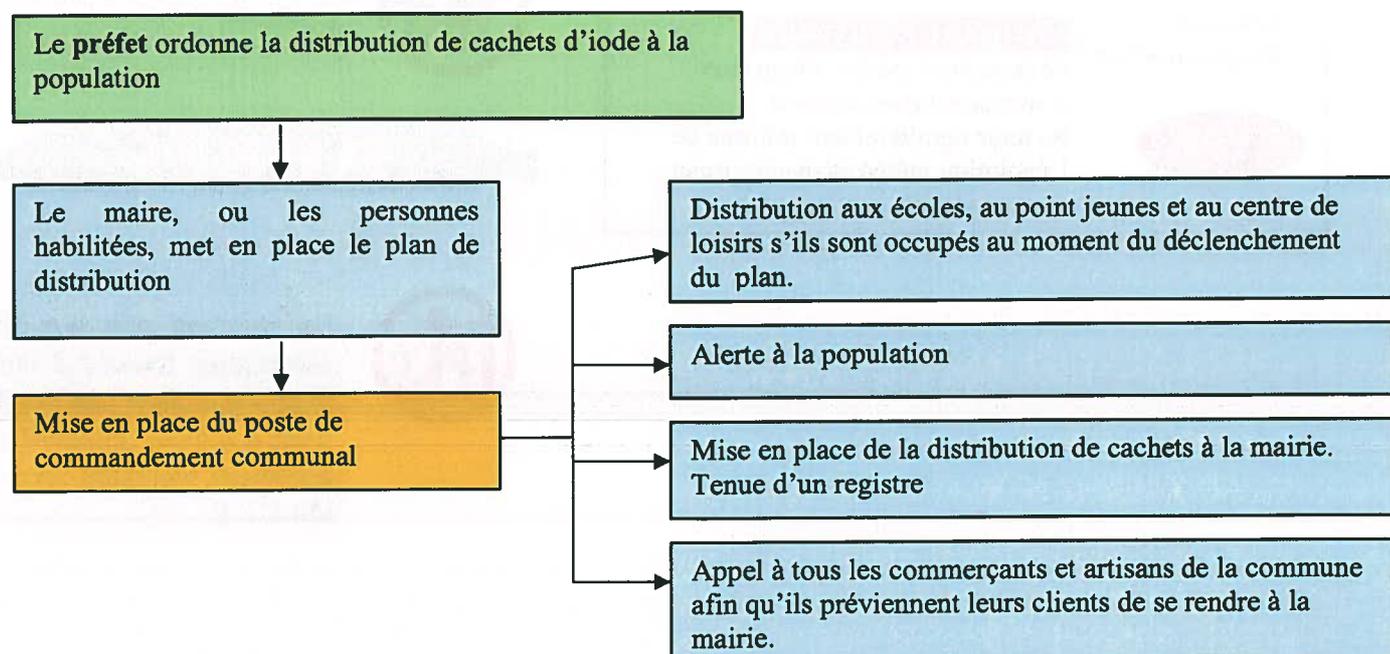
Il n'existe pas de contre indication à l'ingestion d'iode, les allergies à l'iode concernent les produits de contraste utilisés en radiologie et les antiseptiques iodés.

Efficacité :

➤ **Maximale** si le comprimé est absorbé une heure avant l'arrivée de la masse d'air contaminé et jusqu'à deux heures après.

➤ **90%** trois heures après.

➤ **50%** cinq heures après.





5-2 CONSIGNES DE SECURITE



- 1) Ecoutez la radio « France Info » 105,5.
« Sud radio » 101.2Mhz.
- 2) Respectez les consignes

Allez avec votre famille à la mairie le plus vite possible, afin de prendre la dose d'iode stable. Si vos enfants sont à l'école, la dose leur sera donnée par le personnel de l'école. Rentrez chez vous.



**Fermez portes, fenêtres,
sopiraux, aérations**



Rassemblez l'indispensable



**Ne téléphonez pas,
libérez les lignes
pour les secours**

FIN D'ALERTE

La fin d'alerte et la conduite à tenir seront données soit par la radio et /ou par la mairie.

DANS TOUS LES CAS

- Abritez vous.
- Ecoutez la radio.
- Respectez les consignes.
- N'encombrez pas les lignes téléphoniques.

IMPORTANT

Equipement à avoir ou à prendre en cas d'une alerte ou d'une évacuation:

- 1 radio avec piles de rechange.
- 1 lampe de poche avec piles de rechange.
- Des bouteilles d'eau potable.
- Ses papiers personnels.
- 1 trousse de pharmacie.
- Son traitement médical en cours.
- Des couvertures.
- Des vêtements de rechange.
- Du matériel de confinement (rouleaux adhésifs large, serpillières ...).

NUNEROS DE TELEPHONE UTILES

ADJOINT D'ASTREINTE 06 65 59 83 02.
SECOURS (PORTABLE) 112.
GENDARMERIE 17.
SAPEURS POMPIERS 18.
SAMU 15.
METEO France 08 99 70 01 02
MAIRIE 05 61 70 23 38.
Direction REgionale de l'ENvironnement DIREN 0 820 100 110.

Pour plus de renseignements consultez en mairie
Le Plan Communal de Sauvegarde. (En cours de
réalisation.)
Le Plan Local d'Urbanisme.